



Numéro 219

Paris, le 1<sup>er</sup> février 2005

## La généralisation du Principalat C.F.C. ! Un nouveau succès pour les ITPE

Cher(e) camarade,

Lors de la CAP de ce jour, nous venons de concrétiser la **généralisation du Principalat C.F.C.** (Contrat de Fin de Carrière) !

Grâce au repyramidage que nous avons obtenu en 2004 pour la loi de finances 2005, nous avons pu atteindre un flux de 92 promotions pour le tableau d'avancement (TA) 2005 au Principalat CFC, ce qui multiplie par deux le flux pour cette voie de promotion par rapport aux années précédentes.

Tous les dossiers recevables, selon les critères actuels imposés par la DPSM pour la promotion au Principalat CFC (contrat borné entre 3 et 4 ans, franchissement d'un seul échelon dans le grade d'IDTPE), ont été inscrits au T.A., **généralisant pleinement ce dispositif.** 

Un compte-rendu plus précis du déroulement de cette CAP sera dressé prochainement dans le « *En direct de la CAP n°31* » du SNITPECT.

Cette généralisation, c'est le fruit d'une action construite de longues luttes et de longue haleine, menée par le SNITPECT pour toujours plus de promotion sociale et collective au bénéfice de tous les ITPE.

Cette généralisation, c'est l'aboutissement d'une mobilisation exceptionnelle menée en 2004 par tous les ITPE emmenés par leur Syndicat pour **imposer le respect des engagements ministériels pris** et corriger la trahison constatée lors de la mascarade de CAP CFC 2004.

Nous pouvons tous être très fiers de ce nouveau résultat. C'est un immense succès collectif, au bénéfice de tous les ITPE.

L'enjeu à venir est celui du taux promus / promouvables à fixer pour 2006 de façon à pérenniser pleinement cette généralisation, tout en confortant la promotion au deuxième niveau de fonctions. Il est également indispensable d'évoluer en gestion vers un véritable « Principalat de fin de carrière » dispensé de contrainte de durées dans la grille d'IDTPE et permettant d'y franchir ainsi plus d'un échelon.

Déjà, dans le cadre des travaux en cours pour actualiser les règles de gestion accompagnant la réforme statutaire, les représentants du SNITPECT travaillent activement pour obtenir la concrétisation de nos revendications sur ces points majeurs pour l'avenir. Trois réunions se sont déjà déroulées et la DPSM s'inscrit dans l'objectif d'aboutir à une finalisation d'une Charte de Gestion renouvelée pour juin 2005, conformément à nos demandes.

Concernant l'aboutissement des textes liés à la réforme statutaire du corps des ITPE, les modifications apportées par rapport à la version initiale d'octobre 2004 nécessitent un nouvel examen formel en CTPM. Celui-ci est programmé au CTPM du jeudi 3 février 2005, à la suite duquel le Conseil d'État sera immédiatement saisi.

La DPSM s'est à nouveau engagée au respect du premier trimestre 2005 pour la signature des textes.

Nous restons vigilants et déterminés à aboutir, là encore.

Bien cordialement.

Pascal PAVAGEAU, Secrétaire Général